



L'ETOILE DU NORD

Imprimé et publié par ALBERT GERRVAIS. BOURNEMONT. UN AN, PAYÉ D'AVANCE..... 50 CTS. A LA FIN DE L'ANNÉE..... 75 CTS.

L'ETOILE DU NORD

JOLLETTE, JEUDI, 21 MAI 1896

Nouvelles politiques du district de Joliette

L'ASSOMPTION

M. Hormidas Jeannotte, ex-député de l'Assomption, a été choisi de nouveau candidat conservateur, pour faire la lutte dans ce comté. Ce choix a été fait par une convention; et M. Jeannotte doit donner sa réponse jeudi.

Mardi, le 20 eut lieu à l'Épiphanie, une assemblée publique à laquelle les deux partis étaient invités. M. Jos. Gauthier, le candidat libéral dans le comté de l'Assomption avait convoqué cette assemblée.

Les principaux orateurs qui ont adressé la parole sont MM. Jeannotte, Bergeron et Marion d'un côté et Gauthier, Brodeur, Laurier et Desmarais de l'autre.

Les conservateurs sont plus confiants que jamais dans le succès de leur candidat; quoique les amis de M. Jos. Gauthier entretiennent les meilleures espérances.

MONTCALEM

Mardi il y eut à Ste-Julienne une double assemblée; les partisans de M. L. Dugas, ex-M. P. et les délégués de l'opposition que ses adversaires veulent lui faire, se sont réunis pour choisir le candidat qui devait faire la lutte. M. Dugas, ainsi que M. Magnan adressèrent la parole aux électeurs présents sur la question du jour et parurent plus attachés que jamais à l'union qui les a fait triompher tous deux en 1892.

De leur côté, les adversaires de M. L. Dugas, composés de conservateurs, plus ou moins mécontents et de libéraux déclarés se réunirent dans une salle et choisirent pour leur candidat monsieur L. V. Labelle de la paroisse de St-Jacques. Nos lecteurs ont pu apprécier ses écrits sur les questions agricoles. M. Labelle a déclaré qu'il acceptait la candidature mais se réservait le droit de résigner en n'importe quel temps, en faveur de tout candidat considéré plus fort par ses amis. M. Labelle se présente comme oppositio-nniste indépendant.

JOLLETTE

M. J. A. Renaud, avocat, de Joliette, qui a été choisi candidat par la convention conservatrice tenue le 2 Mai ne s'est pas encore mis en campagne.

D'un autre côté M. le Dr Laval-lée persiste à se présenter et a déjà visité des électeurs dans différentes paroisses de ce comté. Ainsi les conservateurs ont jusqu'à présent deux candidats sur les rangs; et tout le monde s'accorde à dire que si deux conservateurs continuent la lutte en ce comté, un libéral aura un triomphe assez facile.

Cependant jusqu'à ce jour les libéraux n'ont pas choisi leur candidat; il y a encore du temps.

D'après nos informations, nous pouvons assurer nos lecteurs que nous serons en mesure d'ici à 8 jours de leur apprendre quels seront en définitive les candidats qui feront la lutte dans ce comté.

Tablettes politiques.

L'honorable L. O. Taillon, ministre des Postes, dans le gouvernement Tupper-Angers, a reçu l'offre unanime de la candidature dans les comtés uni de Chambly-Verchères. M. Taillon a répondu qu'il acceptait, et s'est mis de suite en campagne.

Dans le dernier parlement le comté de Chambly était représenté par M. Préfontaine, et le comté de Verchères par M. C. A. Geoffrion, tons deux libéraux.

M. Geoffrion sera le candidat de l'opposition.

Devant le shérif.

Mercredi, le 20 courant, le nommé J. Julien Senlis, barbier, de la ville des Laurentides a été amené devant le shérif de ce district, Dr A. M. Rivard, sur accusation d'avoir déchargé une arme à feu sur les personnes des nommés Wilfrid Hogue et Clément Renaud, le 4 mai courant. L'accusé plaida non coupable, et fut défendu par M. J. Martel, avocat.

Après avoir entendu les témoins, M. le shérif n'hésita pas un instant à renvoyer la plainte et libérer le prisonnier.

Vol de \$440.00

Les voleurs ne veulent pas désarmer dans notre ville jadis si paisible et de réputation si honnête. Une tentative de vol suit promptement un vol opéré avec la plus grande audace et l'habileté du criminel habitué. Dans la nuit de samedi à dimanche, des voleurs se sont introduits par une fenêtre, dans la maison de M. Joseph Guibault, marchand, de la société Guibault & Gravel, et lui ont enlevé une somme d'au moins \$440.00; qu'il avait placée dans un petit tiroir bien enveloppé et mis sous un des oreillers de son lit dans sa chambre à coucher. L'argent fut sorti de la petite boîte, mais le voleur prit le temps de ficeler et rattacher la boîte, après l'avoir vidée et la laissa dans les privés, bien exposée à la vue.

Le vol a dû être commis vers 1 heure du matin; M. Guibault et Mme Guibault qui occupaient leur chambre à coucher à cette heure n'ont rien entendu ni rien vu; ils n'ont aucun soupçon ni aucune trace des voleurs si ce n'est qu'il devait être deux, et qu'à en juger par les empreintes de pas, il y en avait un grand et un petit.

Dans la même nuit un voleur s'introduisit chez M. Camille Ducharme, protonotaire, rue St Charles Borromée, vers la même heure à peu près; mais le voleur n'eut pas le temps de prendre quoique ce soit; car M. Ducharme qui s'éveilla au bruit, lui donna la chasse et le recon-nut très bien. Il est question d'arrestation.

Le résultat des dernières élections par provinces.

Table with 3 columns: Province, Cons, Lib. Ontario: 48 41, Québec: 30 35, Nouvelle-Ecosse: 16 5, Nouveau-Brunswick: 13 3, Ile du Prince Edouard: 2 4, Manitoba: 4 1, Colombie Anglaise: 6 0, Territoires du Nord Ouest: 4 0. Majorité conservatrice: 123 92.

Ste-Marie Salomé.

M. le Curé de cette paroisse nous fait savoir que les travaux de son église s'nt commencés depuis deux semaines et qu'ils sont poursuivis avec activité. La pierre de taille est rendue sur le terrain une dizaine de mains sont employé s à la construction. Dans quelques semaines, aura lieu la bénédiction de la pierre angulaire du nouveau temple. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, présidera à la cérémonie.

St-Félix de Valois

M. Ernest Beausoleil, barbier, est décédé en cette paroisse, le 2 Mai courant, après une longue maladie soufferte avec la plus parfaite résignation chrétienne.

St-Beatrix

Madame Louis Beaupré est décédée en cette paroisse, dimanche dernier, à l'âge de 87 ans.

INCENDIAIRE.

Nous venons de recevoir le numéro de mai de "La Bonne Littérature Française." Le roman dans ce numéro est de Pierre Sales et a pour titre "Incendiaire". On est intéressé aussi tôt que l'on ouvre le livre; c'est une histoire bien faite, un récit d'amour et de persécution, qui charmera tous les lecteurs.

Ce superbe roman sera envoyé à toute adresse sur réception de 10 centins en argent ou 11 centins en timbres-poste (canadiens ou américains), Leprohon & Leprohon, éditeurs, 25, rue St-Gabriel, Montréal, Can.

Les membres de la Cour St-Barthélemy de l'ordre des Forestiers Catholiques de cette ville sont priés de se réunir mardi prochain jour de leur assemblée régulière.



M. Geo. Merrett Toronto, Ont.

Aussi Bien que Jamais

Après avoir pris la Hood's Sarsaparilla

Guéri d'une Maladie Surtout. La suivante est d'un citoyen bien connu de Toronto: "Je souffrais depuis cinq ans de la maladie connue sous le nom de Bright et pendant des journées entières j'ai été incapable de me tenir debout. Je fus alité durant trois semaines; pendant ce temps je me fis appliquer des sangsues et n'en retirai aucun bénéfice. Voyant la Hood's Sarsaparilla annoncée dans les journaux, je décidai d'en essayer une bouteille. Je me trouvai soulagé avant d'avoir fini d'en prendre une demi-bouteille. J'obtins un tel soulagement de la première bouteille que je me décidai d'en essayer une autre, et depuis que j'ai pris la seconde bouteille je me porte aussi bien que je l'ai jamais eu de ma vie." GEO. MERRETT, Toronto, Ont.

HOOD'S Sarsaparilla

GUERIT. Hood's Pills guérissent la constipation, en rendant l'action du canal alimentaire.

LETTRE PASTORALE

Des Archevêques et des Evêques

Des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa

Les candidats doivent s'engager à rendre justice aux catholiques du Manitoba

LE DEVOIR DES ELECTEURS DANS LA PRÉSENTE CAMPAGNE

CELUI DU CLERGÉ

LES EVÊQUES DES AUTRES PROVINCES N'ONT PAS ÉTÉ CONSULTÉS

NOUS, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêques et Evêques des Provinces Ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa,

Au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de nos diocèses respectifs, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Appelés de par la volonté même de notre divin Sauveur au gouvernement spirituel des Eglises particulières confiées à leurs soins, les Evêques, successeurs des Apôtres, n'ont pas seulement la mission d'enseigner en tout temps la vérité catholique et d'en inculquer les principes salutaires dans les âmes, ils ont encore, en certaines circonstances critiques et périlleuses, le droit et le devoir d'élever la voix, soit pour prémunir les fidèles contre les dangers qui menacent leur foi, soit pour les diriger, les stimuler ou les soutenir dans la juste revendication de droits imprescriptibles manifestement méconnus et violés.

Vous connaissez tous, N. T. C. F., la position très pénible faite à nos coreligionnaires du Manitoba par les lois injustes qui les privèrent, il y a déjà six ans, du système d'écoles séparées dont ils avaient joui jusque-là en vertu même de la constitution du pays, système si important, si nécessaire, dans une contrée mixte, à la saine éducation et à la formation des enfants d'après les principes de cette foi catholique qui est ici bas notre plus grand bien et notre plus précieux héritage.

Nous n'avions, certes, pas besoin, N. T. C. F., des décisions des tribunaux civils pour connaître toute l'iniquité de ces lois manitobaines, attentatoires à la liberté et à la justice, mais il a plu à la Divine Providence, en sa sagesse et en sa bonté, de ménager aux catholiques l'appui légal d'une autorité souveraine et irrécusable, en faisant reconnaître par le plus haut tribunal de l'Empire la légitimité de leurs griefs et la légalité d'une mesure fédérale réparatrice.

En présence de ces faits, l'Episcopat canadien, soucieux, avant toutes choses, des intérêts de la religion et du bien des âmes, ne pouvait se dissimuler la gravité du devoir qui s'imposait à sa sollicitude pastorale et qui l'obligeait à réclamer justice, comme il l'a fait.

Car, si les Evêques, dont l'autorité relève de Dieu lui-même, sont les juges naturels des questions qui intéressent la foi chrétienne, la religion et la morale, s'ils sont les chefs reconnus d'une société parfaite, souveraine, supérieure, par sa nature et par sa fin, à la société civile, il leur appartient, lorsque l'exigent, non pas seulement d'exprimer vaguement leurs vœux et leurs désirs en toute matière religieuse, mais encore de désigner aux fidèles ou d'approuver les moyens convenables pour arriver à la fin spirituelle qu'ils se proposent d'atteindre. Cette doctrine est bien celle du grand Pape Léon XIII dans son Encyclique "Immortale Dei": "Tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Eglise."

Nous tenons, N. T. C. F., à rappeler brièvement ces principes inhérents à la constitution même de l'Eglise, ces droits essentiels de l'autorité religieuse, pour justifier l'attitude prise par les membres de la hiérarchie catholique dans la présente question scolaire, et pour mieux faire comprendre l'obligation où sont les fidèles de suivre les directions épiscopales.

S'il y a, en effet, des circonstances où les catholiques doivent manifester ouvertement envers l'Eglise, tout le respect et tout le dévouement auxquels elle a droit, c'est bien lorsque, comme dans la crise actuelle, les plus hauts intérêts de la foi et de la justice sont en cause et réclament de tous les hommes de bien, sous la direction de leurs chefs, un concours efficace.

Nous avions espéré, N. T. C. F., que la dernière session du Parlement Fédéral mettrait un terme aux difficultés scolaires qui divisent si profondément les esprits: nous avons été trompés dans ces espérances. L'histoire jugera elle-même des causes qui ont retardé la solution attendue depuis si longtemps.

Quant à nous, qui n'avons en vue que le triomphe des éternels principes de religion et de justice confiés à notre garde, nous qu'aucun échec ne pourra jamais désespérer ni détourner de l'accomplissement de cette mission divine, qui fut celle des Apôtres eux-mêmes, nous sentons, en présence de la lutte électorale qui s'engage, qu'un impérieux devoir nous incombe: ce devoir, c'est d'indiquer à tous les fidèles soumis à notre juridiction et dont nous avons à diriger les consciences, la seule ligne de conduite à suivre dans les présentes élections.

Devons-nous tout d'abord vous rappeler, N. T. C. F., combien le droit que vous accorde la constitution de désigner par vos suffrages les dépositaires du pouvoir public est noble et important? Tout citoyen digne de ce nom, tout Canadien qui aime sa patrie, qui la veut grande, paisible, prospère, doit s'intéresser à son gouvernement. Or, le gouvernement de notre pays, de ce peuple jeune encore, mais capable d'occuper une place distinguée parmi les autres nations, sera ce que vous l'aurez fait vous-mêmes par votre choix et votre vote.

C'est dire, N. T. C. F., qu'en règle générale et sauf de rares exceptions, c'est un devoir de conscience pour tout citoyen de voter: devoir d'autant plus grave et d'autant plus pressant que les questions débattues sont plus importantes et peuvent avoir sur vos destinées une influence plus décisive.

C'est dire encore que votre vote doit être sage, éclairé, honnête, digne d'hommes intelligents et de chrétiens. Evitez donc, N. T. C. F., les excès si déplorables contre lesquels, bien des fois déjà, nous avons dû vous mettre en garde, le parjure, l'impudence, le mensonge, la calomnie, la violence, cet esprit de parti qui fausse le jugement et produit dans l'intelligence une sorte d'aveuglement volontaire et obstiné. N'échangez pas votre vote pour quelques pièces d'une vile monnaie: ce vote est un devoir et le devoir ne se vend pas. Accordez votre suffrage non au premier venu, mais à celui qu'en conscience et sous le regard de Dieu vous jugerez le plus apte par les qualités de son esprit, la fermeté de son caractère, l'excellence de ses principes et de sa conduite, à remplir le noble devoir de législateur.

Et pour que ce jugement soit plus éclairé et plus sûr, ne craignez pas de sortir du cadre restreint où les dires d'un journal et les opinions d'un ami enchaînent votre esprit; consultez, quand il le faudra, avant de voter, les personnes que leur instruction, leur rang, leurs rapports sociaux mettent en état de mieux connaître les questions qui s'agitent et de mieux apprécier la valeur relative des candidats qui briguent vos suffrages.

Ce sont là, N. T. C. F., des prin-

cipes généraux de sagesse et de prudence chrétienne qui s'appliquent à tous les temps et à toutes les élections auxquelles les lois du pays vous permettent de prendre part.

Mais dans les circonstances où nous nous trouvons à l'heure actuelle, le devoir des électeurs du Canada, notamment des électeurs catholiques, revêt un caractère spécial d'importance et de gravité sur lequel nous sommes désireux d'appeler plus particulièrement votre attention. Une injustice grave a été commise envers la minorité catholique au Manitoba; on lui a enlevé ses écoles catholiques, ses écoles séparées, et l'on veut que les parents envoient leurs enfants à des écoles que leur conscience réprouve. Le Conseil Privé d'Angleterre a reconnu le bien fondé des réclamations des catholiques, la légitimité de leurs griefs et le droit d'intervention des autorités fédérales pour que justice soit rendue aux opprimés. Il s'agit donc présentement pour les catholiques, de concert en cela avec les protestants bien pensants de notre pays, d'unir leurs forces et leurs suffrages de façon à assurer la victoire définitive de la liberté religieuse et le triomphe des droits qui sont garantis par la constitution. Le moyen d'atteindre ce but, c'est de n'être à la charge de représentants du peuple que des hommes sincèrement résolus à favoriser de toute leur influence et à appuyer en Chambre une mesure pouvant apporter un remède efficace aux maux dont souffre la minorité manitobaine.

En vous parlant ainsi, N. T. C. F., notre intention n'est pas de nous inféoder à aucun des partis qui se combattent dans l'arène politique; au contraire, nous tenons à réserver notre liberté. Mais la question des écoles du Manitoba étant avant tout une question religieuse, intimement liée aux plus chers intérêts de la foi catholique en ce pays, aux droits naturels des parents, comme aussi au respect dû à la constitution du pays et à la Couronne Britannique, nous croirions trahir la cause sacrée dont nous sommes et devons être les défenseurs, si nous n'unions de notre autorité pour en assurer le succès.

Remarquez bien, N. T. C. F., qu'il n'est pas permis à un catholique, quel qu'il soit, journaliste, électeur, candidat, député, d'avoir deux lignes de conduite au point de vue religieux: l'une pour la vie privée, l'autre pour la vie publique, et de fouler aux pieds, dans l'exercice de ses devoirs sociaux, les obligations que lui impose son titre de fils soumis de l'Eglise. C'est pour cela que Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII, dans son Encyclique "Libertas proestantissimum", condamne ceux qui "estiment que dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les fonctions publiques, l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Eglise que si elle n'existait pas". Pour la même raison, il dit ailleurs (Encyclique "Immortale Dei"): "Avant tout, il est nécessaire que tous les catholiques dignes de ce nom se déterminent à être et à se montrer les fils très dévoués de l'Eglise; qu'ils repoussent sans hésiter tout ce qui serait incompatible avec cette profession; qu'ils se servent des institutions publiques, au profit de la vérité et de la justice".

C'est pourquoi, N. T. C. F., tous les catholiques ne devront accorder leur suffrage qu'aux candidats qui s'engageront formellement et solennellement à voter, au parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par l'honorable Conseil Privé d'Angleterre. Ce grave devoir s'impose à tout bon catholique, et vous ne seriez justifiables ni devant vos guides spirituels ni devant Dieu lui-même de forfaire à cette obligation.

Nous avons pu, jusqu'à présent, nous féliciter de l'appui sympathique d'un grand nombre de nos frères séparés; ils ont compris que, dans un pays de races et de religions différentes comme le nôtre, il est nécessaire, pour le bien général, d'user de cette largeur de vues qui sait respecter la liberté de conscience et tous les droits acquis. Nous osons faire un nouvel appel à leur esprit de justice et à leur patriotisme pour que, joignant leur influence à celle des catholiques, ils aident de tout leur pouvoir à obtenir en fin le redressement des griefs dont se plaint à si juste titre une partie de nos coreligionnaires.

Ce que nous voulons, c'est le triomphe du droit et de la justice: c'est le rétablissement des droits et privilèges de la minorité catholique romaine en matière d'éducation; à nos frères du Manitoba; de manière à mettre les catholiques de cette

province à l'abri de toute attaque et de toute législation injuste ou arbitraire.

Nous comptons pour cela, N. T. C. F., sur votre esprit de foi, sur votre obéissance. Nous avons la ferme confiance que, soumis d'esprit et de cœur aux enseignements de vos premiers pasteurs, vous saurez, s'il le faut, placer au-dessus de vos préférences et de vos opinions personnelles les intérêts d'une cause qui prime toutes les autres, de la cause de la justice, de l'ordre, de l'harmonie dans les différentes classes qui composent la grande famille canadienne.

Sara la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception et le dimanche qui précédera la votation.

Fait et signé, à Montréal, le six mai mil huit cent quatre-vingt-seize.

EDOUARD-CHS., arch. de Montréal.

J. THOMAS, arch. d'Ottawa.

L. N., arch. de Cyrène, admin. de Québec.

L. F., év. des Trois-Rivières.

L. N., év. de St-Hyacinthe.

N. ZEPHIRIN, év. de Cythère, Vic. Apost. de Pontiac.

ELPHEGE, év. de Nicolet.

ANDRE-ALBERT, év. de St-Germain de Rimouski.

MICHEL-THOMAS, év. de Chicoutimi.

JOSEPH-MEDARD, év. de Valleyfield.

PAUL, év. de Sherbrooke.

MAX., év. de Druziparc, coadjuteur de l'év. de St-Hyacinthe.

Par ordre de Nos Seigneurs, ALFRED ARCHAMBAULT, Chan., Chancelier.

Chaque année accroît la popularité du Pectoral-Cerise d'Ayer. Recommandé pour toutes les affections des poumons.

ECHOS DE JOLIETTE.

—Une personne désire avoir un logement meublé s'adresser à M. M. H. Leprohon, marchand de fer, Joliette.

—On annonce le mariage prochain de M. Alphonse Piquette, tailleur, avec Mlle Adéline Bédise, qui sera célébré à l'Eglise Notre-Dame des Sept Douleurs, à Chicago, Ill., le 1er juin prochain.

—Les bulletins qui vont servir le 23 juin prochain seront un peu différents de ceux en usage dans les élections passées.

L'espace en blanc réservé à la marque du vote a le contour d'une pièce de 20 cts dans un fond noir. Tout le reste est semblable à l'ancien.

—M. Ferdinand Venne, tailleur, vient d'ouvrir dans la maison de M. Arthur Guibault, rue Notre-Dame, une boutique de tailleur, où ce monsieur confectionnera dans les derniers goûts tous les ouvrages que l'on voudra bien lui confier. Coupe garantie et ouvrage de première classe. Ce monsieur demande immédiatement des garçons et des filles comme apprentis.

21 mai 4f.

—Camille Alexandre Lassissaray, fils de feu M. Alexandre Lassissaray, confiseur, est décédé à l'Hôtel-Dieu, Montréal, la semaine dernière, après plusieurs mois de maladie soufferte avec résignation et victime de la consommation, à l'âge de 22 ans et 17 jours. Ses restes mortels ont été transportés à Joliette vendredi soir, où samedi matin a eu lieu son service à l'église paroissiale et le défunt a été inhumé dans le cimetière de cette ville.

—Melle Ritha Casavant, maintenant installée dans un nouveau, grand et élégant local (magasin ci-devant occupé par MM. Landreville & Frère), annonce aux Dames et Demoiselles qu'elle a, à l'occasion de ce changement, fait achat considérable de chapeaux, fleurs, rubans, plumes, etc., etc., qu'elle vendra à des prix excessivement réduits. Melle Casavant attire surtout l'attention des Dames sur une variété de chapeaux garnis, qu'elle vendra pour la modique somme de \$1, \$1.50, etc., etc. Invitation chère à toutes les Dames 21m.3f.

DECES

—A Beauharnois, le 3 mai courant Mme Angélique Perrault, épouse de feu M. J. Bte Perrault, à l'âge de 81 ans.

St-Michel des Saints

M. et Mme J. R. A. Archambault, de cette paroisse, ont le plaisir d'annoncer à leurs parents et amis, la naissance de leur fils, arrivée le 11 mai courant, et qui reçut au baptême, les noms de Joseph-Auguste-Réal. Parrain et marraine, M. Jérémie Laporte et son épouse.

Excursion de pêche.

Jos. Rivard, Pete LaFrance, Drs Marsolais, Brosseau et Chs C. DeLorimier, sont allés faire une excursion de pêche au «Village Lac» appartenant au club de pêche et de chasse de Joliette.

Ces messieurs ont pris au-delà de 100 lbs de poisson, de magnifiques truites rouges et grises. Si le vent n'est pas été aussi violent, ils auraient certainement quintuplé leur capture de poisson.

Un autre parti de pêche s'organise pour la semaine prochaine.

Programme du Cercle Agricole de L'Épiphanie

En vue des élections fédérales, proposé par son président, M. J. B. T. Richard et unanimement adopté dans une assemblée spéciale, composée de près de 100 personnes, le 14 mai 1896.

Considérant que l'agriculture est la plus importante industrie d'un pays, et que la prospérité de l'agriculture fait la prospérité générale du pays ;

Considérant, de plus, que les gouvernements, par leurs lois, peuvent aider puissamment l'agriculture à devenir payante et prospère, Nous, cultivateurs de la paroisse de l'Épiphanie, prenons la ferme détermination de ne supporter, durant les présentes élections, que les candidats qui auront signé ce programme agricole, et pris l'engagement formel de mettre toute leur influence politique pour le faire adopter par le Parlement du Canada le plus tôt possible, tout en respectant, néanmoins, les droits des autres classes de la société.

1o Maintien et perfectionnement des œuvres gouvernementales établies ou en voie d'être établies pour protéger l'agriculture d'une manière directe et efficace ; entre autres les suivantes, savoir : Les fermes expérimentales, les réfrigérateurs favorisant l'exportation des produits agricoles faciles à se corrompre, les grands abattoirs dans le pays, les comptoirs à l'étranger facilitant l'écoulement de nos viandes et de nos autres produits agricoles, les lignes de cablegraphes et de vaisseaux à vapeur rapides nous mettant aux portes des grands marchés des vieux continents, etc. etc.

2o Donner à notre politique douanière une meilleure orientation, de façon à favoriser d'avantage l'industrie agricole et les industries qui trouvent dans l'agriculture du pays leurs matières premières ; et par conséquent, agir de manière à obtenir de l'Angleterre un tarif préférentiel, au moins pour nos produits agricoles ; réduire les droits de douane sur les instruments et les machines agricoles ; changer en tout ou en grande partie les droits d'accise en droits de douane sur la feuille de tabac étrangère, afin que le Canada puisse produire avantageusement presque toute sa consommation de tabac et se dispenser par là d'aller chercher à l'étranger une dizaine de millions de livres de tabac par année ; subventionner largement, pour quelques années, toutes les usines de betteraves qui fonctionneront bien, et imposer sur les sucres bruts et raffinés des droits de douane assez élevés pour que les capitalistes puissent augmenter leur fortune en établissant et exploitant des usines de betteraves à sucre tout en payant au cultivateur pour sa betterave un prix très rémunérateur ; alors, les cultivateurs de betteraves verront leur travail et leurs sueurs généreusement rémunérés, et les raffineurs de sucre canadiens pourront changer avec profit leurs raffineries en usines de sucre de betteraves. Par ce moyen le Canada se dispensera d'aller acheter à l'étranger, annuellement, pour près de quinze millions de piastres de sucre, et s'enrichira d'autant ; élever les droits de douane sur les laines et les marchandises sèches en général d'une manière considérable, afin que les cultivateurs puissent se livrer avec meilleur profit à l'élevage des moutons, à l'exploitation de l'espèce ovine. Enfin, faire réduire les taux de transport du foin d'exportation par les Cies de chemins de fer et de navigation qui ont été subventionnées par le Gouvernement Canadien, etc. etc.

Ce programme, appliqué prudemment et sagement ne peut affecter gravement les classes nombreuses de la société Canadienne, mais il est de nature à faire un bien immense à la classe agricole en particulier, et à tout le pays en général. Nous voulons que ce programme soit mis à exécution lentement et par degrés, afin de ménager les capitaux des industriels, mais avec fermeté, avec persévérance et sans tergiversation. Nous ne voulons plus que nos députés mettent l'esprit de partis politiques au-dessus des intérêts de la classe agricole. Sur toutes les questions relatives à l'agriculture, nous tenons à ce que les représentants des comtés ruraux votent unis comme un seul homme pour le profit et l'avantage des cultivateurs. Nous prions toutes les paroisses des comtés ruraux d'imposer ce programme à leurs candidats, libéraux et conservateurs, sans distinction de partis politiques, afin d'avoir à Ottawa des amis dévoués à notre cause, n'ayant rien de plus à cœur que de nous défendre et de

faire adopter les meilleurs moyens de nous favoriser.

Par ce programme nous avons la certitude de pouvoir acheter nos instruments agricoles à meilleure condition, nous avons la certitude de pouvoir vendre nos principaux produits agricoles à des prix plus élevés, à des prix réellement rémunérateurs. C'est le meilleur moyen de faire progresser l'agriculture, de diminuer l'émigration des campagnes aux villes et aux États Unis, de développer la colonisation, de faire fleurir tout le pays et d'asseoir la prospérité sur les bases les plus solides et les plus durables. Debut donc cultivateurs ! Nous avons le droit et le nombre pour nous : En avant ! Respectons les droits des autres classes de la société ; mais sachons nous faire respecter ! Protégeons-nous d'une manière intelligente et pratique ; car si nous ne nous protégeons pas nous-mêmes, nous savons par expérience, que les autres classes de la société se protégeront avant de nous protéger. En avant.

Témoins : J. B. T. RICHARD, Président DELPHIS MARSAN, Vice-Prés. G. ALARIE, Sec.-Trés.

LA PREVENTION est meilleure que la guérison et vous pouvez prévenir ce sentiment de fatigue en prenant Hood's Sarsaparilla, qui tiendra votre sang pur et libre de germes de maladie. HOOD'S PILLS ne purgent pas mais elles agissent promptement et efficacement. — 25 cts.

IN MEMORIAM

Les décrets de Dieu sont insondables, et sa justice se manifeste en toutes choses.

Nous en avons la preuve la plus évidente dans l'arrêt de mort prononcé contre l'homme. La mort, cet instrument vengeur de la justice de Dieu frappe partout sans égard, le pauvre comme le riche, le jeune homme comme le vieillard. Elle vient de faire une nouvelle victime dans la personne de Mme Azéline Galarneau, épouse de M. Aimé Lapalme.

Le 16 courant, elle s'endormait paisiblement dans le Seigneur, à l'âge de 65 ans, 2 mois et 20 jours. Femme très chrétienne, elle sut supporter avec résignation une maladie douloureuse qui la minait depuis longtemps et qui devait la conduire au tombeau, pour recevoir ensuite la récompense de ses souffrances.

Elle laisse pour déplorer sa perte, un époux inconsolable, huit enfants et plusieurs arrière petits enfants.

Le service funèbre a eu lieu lundi, le 18, à Joliette, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis ; son corps fut ensuite transporté au St-Esprit, lieu de la sépulture.

Les porteurs du corps furent MM. Raymond Lesage, Charles Lesage, Jules Lapalme, France Lapalme, Louis Durand, George Bazinet, Ildegarde Desroches et Joseph Champoux, tous parents de la défunte.

Après avoir été un modèle de vertu, il était juste qu'elle aille prendre part à la gloire des élus. R. I. P.

MARIAGES.

—A Joliette, le 19 mai courant, M. Edmond Lafortune, maître-boucher, de cette ville, à Melle Agnès Gaillardet. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Révd M. Lafortune, vicaire.

—A Joliette, le 19 mai courant, M. Joseph Lévesque conduisait à l'autel Melle Rose Délima Coderre. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Révd P. C. Beaudry.

—A Joliette, le 19 mai courant, M. Joseph Coderre conduisait à l'autel Melle Hélène Ducharme. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Révd P. C. Beaudry.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

PRIX ET RECOMPENSES.

LIVRES DE PRIX.

POUR LES ÉCOLES ET LES MAISONS D'ÉDUCATION M. Albert Gervais, libraire de Joliette, annonce au public qu'il vient de recevoir directement d'Europe, un assortiment complet, et de premier choix de livres pour varié et donner aux élèves des écoles élémentaires et de autres maisons d'éducation. Ces livres ont une reliure toute nouvelle et contiennent des récits et des histoires tout à fait intéressantes et d'une moralité irréprochable.

LECTURES CHOISIES Avant de donner leur commandement aux directeurs des maisons d'éducation feront bien de visiter l'assortiment de livres qu'offre M. Gervais. Il peut donner la plus entière satisfaction à tout le monde.

Le prix de ces livres est modique ; le choix en est excellent, l'assortiment complet, la variété la plus grande dans tous les genres. Un magasin de la librairie de Albert Gervais, Place du Marché, Joliette.

Avant de placer vos commandes nous prions les intéressés de venir examiner nos échantillons et de bien vouloir donner la préférence à la librairie du district de Joliette.

COTTOLÉNE Les Cuisinières. Devront se rappeler qu'il ne faut de COTTOLÉNE que les deux tiers de ce qu'on avait l'habitude de mettre de saindoux ou de beurre. Avec les deux tiers de la quantité, elles obtiendront de meilleurs résultats, à moins de frais, qu'elles ne peuvent obtenir avec le saindoux ou le beurre. Lorsque l'on emploie la Cottolène pour faire frire des articles qui doivent y baigner, il faut y laisser tomber un petit morceau de pain pour voir si elle est chaude à point. Si le morceau de pain brunit en une demi-minute, la Cottolène est prête. Ne faites jamais chauffer la Cottolène jusqu'à ce qu'elle fume. Trois points importants.—La poêle doit être froide quand on y met la Cottolène. La Cottolène arrive au point de cuisson plus vite que la graisse. Elle ne cruche jamais quand elle est chaude. La Marque de Fabrique de la Cottolène est "Cottolène" avec une tête de bouff dans une couronne de fleurs de colonnier. THE M. K. FAIRBANK COMPANY, Wellington and Ann Sts., MONTREAL.

Aux porteurs de polices d'Assurance.

LETTRE DE REMERCIEMENT

Walter J. Joseph, Ecr., gérant général de la Union Mutual Life Insurance Company, de Portland, Maine, 162 rue St-Jacques, Montréal, P. Q.

CHER MONSIEUR, Je désire vous exprimer mes remerciements les plus chaleureux et ma sincère appréciation de la promptitude avec laquelle la Union Mutual Life Insurance Company, de Portland, Maine, a réglé la réclamation pour la somme de \$4,182.55, sous la police No 87,666, émise sur la vie de feu mon mari, Angus M. Thom, pour \$5,000.

Cette police entra en vigueur le 15 novembre 1887, et les primes ne furent payées que pendant une période de QUATRE ANNEES SEULEMENT, alors que mon mari, pour des raisons que j'ignore, cessa de payer ses primes à partir du 15 février 1892. Après sa mort, si prématurée, je fus surprise et reconnaissante en apprenant que cette assurance était encore en vigueur SOUS LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE NON CONFISCATION DU MAINE, car il n'avait payé aucune prime depuis quatre ans, lors de son décès. Je suis donc très reconnaissante et ne puis qu'ajouter mon témoignage aux autres si nombreux de personnes qui ont bénéficié de LA LOI DE NON CONFISCATION DU MAINE qui régit vos polices.

En terminant, je désire vous remercier personnellement de la courtoisie et de la bonté dont vous avez fait preuve en réglant cette réclamation, et je puis vous assurer que ce sera toujours avec le plus grand plaisir que je recommanderai la UNION MUTUAL LIFE INSURANCE CO., chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Veillez me croire, Cher Monsieur, Bien sincèrement à vous, EMMA CASLER, Vve de Angus M. Thom.

Nous assurons les femmes au même taux que les hommes. Pour plus amples informations s'adresser à L. B. FONTAINE, Agent Union Mutual Life Ins. Co. JOLIETTE, P. Q. Téléphone 90.

ROYAL BLACKLEAD. Le poli "ROYAL BLACKLEAD" ne tache pas les mains ni rougit au feu en exhalant des odeurs empoisonnées comme la plupart des pols en pâte ou liquides. Le poli le plus économique sur le marché. TELLIER, ROTHWELL & CIE Seuls Fabricants, MONTREAL.

OUI! LA GOMME DU DR ADAM. Guérira votre mal de dents. Demandez la partout. Dépôt: ROD. CARRIÈRE, MONTREAL. TEES Papiers et Bibliothèques de tous genres & CO. Retenez pour catalogue 300, RUE ST. JACQUES, MONTREAL. WAILEY-ROYCE PIANOS. Les musiciens les prononcent incomparables pour La Sonorité, Le Timbre, La Touche, La Durée et le Modèle.

VIN DE QUININE POUR LES INVALIDES. DE CAMPBELL. Rend le Sommeil et l'Appétit. Un Tonique parfait. Recommandé par les Médecins.

SI VOUS TOUSSEZ PRENEZ LE BAUME RHUMAL. Le célèbre spécifique français pour la guérison des Rhumes, Consommation, Bronchite, Croup, Coqueluche, etc. 25c. la bouteille. En vente dans toutes les pharmacies et épiceries.

Avis important. MM. J. S. BOULET & CIE, informant le public de Joliette et des environs, qu'ils tiennent à leur manufacture, un assortiment très varié de chaussures noires et de couleur, de toutes les formes et pour tous les goûts, qu'ils vendront AU PRIX DU GROS, pour ARGENT COMPTANT.

De plus, ils fabriquent sur commande au goût de l'acheteur, des chaussures de prix et de dernière mode, pour Messieurs et pour Dames. Des ouvriers très habiles ont été engagés pour exercer cette spécialité. Adressez-vous à la manufacture de MM. J. S. Boulet & Cie, rue de Lanaudière, et vous reviendrez enchantés de votre visite et de vos achats. 7 mai 6m

NAISSANCE. —En cette ville, le 15 mai courant, l'épouse de M. L. C. Rivard, gérant de la Compagnie de tabac de Joliette, un fils. Parrain et marraine, M. et Mme A. A. Larocque. 3 mai 1896

La nouvelle fabrique de laine à Joliette. Nos cultivateurs seront enchantés d'apprendre que l'ancien moulin à carder de Mme Gilmour a subi récemment un changement complet. C'est sous la direction de M. G. M. Anderson que ce vieux moulin a été transformé en une manufacture d'étoffe et, c'est par une industrie constante et bien dirigée qu'il désire faire de ce nouvel établissement un centre de commerce pour les éleveurs de moutons ou les consommateurs d'étoffes. M. Anderson se hâte d'annoncer qu'il cardera ou filera la laine qu'on lui apportera et s'empresse d'ajouter qu'il donnera désormais en échange de la laine, des flanelles et des étoffes bien tissées garanties et à bon marché. Les départements à carder et à fouler n'ayant subi aucun changement, cela va sans dire qu'il pourra, comme par le passé, carder et filer la laine ou fouler les étoffes sur commande. 3 mai 1896

COLONNE DU "BON MARCHÉ" BLOUSES ! BLOUSES ! Pour trouver le plus beau choix de Blouses et Matinées toute faites, il faut rendre visite au "BON MARCHÉ". Nous avons aussi un magnifique assortiment d'indiennes, châlies, crêpons, mousselines, soie, satin, enfin tout ce qu'il faut pour Blouses et Matinées. GUBAULT & GRAVEL, (BLOC LACHAPPELLE, PLACE DU MARCHÉ, - - JOLIETTE.)

SIROP PECTORAL Indigène Du Dr DUGAS. Guérit infailliblement Rhumes, Toux, Bronchite, Grippe, Croup, Enrouement, Asthme, Coqueluche et toutes les maladies des voies respiratoires. Très efficace chez les enfants dans les coliques, diarrhée et dysenterie. LE SIROP PECTORAL INDIGÈNE DU DR DUGAS est un remède infaillible contre les maladies de la Gorge et du Poumon ; de même pour Coliques, Diarrhées et Dysenteries, chez les enfants et chez les grandes personnes, mais il y a certaines précautions à prendre dans la manière d'en faire usage. Plusieurs certificats attestent la valeur de ce Sirop et peuvent être fournis sur demande. En vente à Joliette, chez M. N. A. Guibault & Cie. Dépôt général, 317 rue Dorchester, Montréal. Prix, 25 cts. 26 mars 3m. Magasin de Thé, Café et Vaisselles. M. J. BRETON, tout en remerciant ses pratiques de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, leur laisse savoir qu'il a récemment transporté son établissement dans le magasin occupé cet hiver par M. Frs Forest, encauteur, voisin de M. A. Boucher, marchand de chaussures. A cette occasion, M. Breton a reçu un assortiment considérable de thé et café qu'il peut vendre 20 par cent meilleur marché que partout ailleurs. De plus, comme par le passé, M. Breton donne 15 cents par piastre de présent à tout acheteur de thé et café. Vous trouverez aussi dans ce magasin l'assortiment le plus considérable de vaisselle et de cristaux, tels que : sets à dîner, sets de chambre, lampes de suspension, tasses et soucoupes, assiettes à dîner et à déjeuner, etc., etc. Les tout à des prix excessivement bas. Voici la liste de quelques-uns de ses prix : Sets à dîner, en pierre, de 97 morceaux pour \$5.50, assiettes à soupe, à dîner et à déjeuner, depuis 50 cts la doz., tasses et soucoupes en pierre 60 cts la doz., pots à l'eau en crystal 15 et 20 cts, sets de table, beurrier, sucrier, pot au lait et porte-cuillères 25 cts ; inutile de vous nommer toutes ses marchandises, il vous suffira de faire une visite au magasin de M. Breton pour juger que c'est là que vous paierez le meilleur marché et que vous aurez le plus beau choix, vu que M. Breton fait une spécialité du commerce des thé, café et vaisselles. N'oubliez pas que M. Breton tient son établissement voisin de M. A. Boucher, en face du Marché, Joliette. 21 m. 4f. Abonnez-vous à L'ÉTOILE DU NORD, 50 cts par année seulement.

Au public de la Ville et du District de Joliette. Messieurs,—Nous sommes dans un siècle de progrès, par conséquent, vous devez ne pas être étonnés, si je viens vous apprendre que je fabrique toutes sortes de voitures avec améliorations les plus récentes ; la beauté, la solidité, la confortabilité et l'élégance font que ces voitures sont de la plus haute nouveauté. Voitures de charge, express, darouches à 1 ou 2 sièges, "Concord Buggy", splendides "Buggy", "Coming Buggy", piano "Buggy", "Jumpseat" avec porte, voitures doubles avec siège changeant de pose, phaetons Monitor, phaetons plateforme spring, etc, etc. Le tout fabriqué par des ouvriers très expérimentés et avec des matériaux de première classe. Aussi réparations en tout genre. Les membres du clergé, les gens de professions libérales, ainsi que toutes les personnes qui désirent se procurer des voitures dans lesquelles ils n'éprouveront aucune secousse, sont priés de faire une visite à l'établissement de M. T. LEMAY, voiturier, rue St-Louis, Joliette. 7 mai 2 m. Chapeaux ! Chapeaux ! Avantage spécial accordé pendant ce mois aux personnes qui achèteront leurs chapeaux chez nous, nous leur vendrons vingt-cinq pour cent meilleur marché que d'habitude. Nous venons de recevoir cinq caisses de chapeaux saillors et autres pour vendre 15, 20 et 25 cts. Nous avons une belle ligne de voiles que nous vendrons 10 et 15 cts la verge, et aussi des dentelles en soie noire, quatre pouces de largeur pour 10, 12 et 15 cts. Rien n'est égal nos rubans, trois pouces de largeur, uni et d'étoffe française pour 10, 15 et 20 cts la verge. Venez voir des coiffures d'enfants à 25 et 50 cts. Beau nous veilling pour voiles à 35 cts la verge et le tout en proportion, mais pour de l'argent comptant bien entendu. Une visite est sollicitée. MME J. N. LADRY. Bâtisse de M. Anthime Labry, 25 av. 96, la. Joliette. Institutrices demandées. On demande plusieurs institutrices pour le prochain année scolaire. Le français seul est enseigné dans les écoles de cette paroisse. Une institutrice ayant quelques années d'expérience dans l'enseignement et pouvant fournir de bonnes références sera préférée pour l'école du village. S'adresser à M. A. H. LADOCHEUR, 30 av. 42. Ste-Béatrix.

Feuilleton de L'ÉTOILE DU NORD. — No 15.

# ESCLAVAGE

VIII

Quelle nuit affreuse avait passée Ghella ! Tout le temps de la poursuite, elle était restée blottie dans le baobab, retenant son souffle. Et puis, tout à coup, elle avait dressée l'oreille au bruit lointain du tam-tam, des cris et des cloches de fer. Oh ! c'était la danse funèbre ; elle en reconnaissait les chants, c'était l'heure fatale où les esclaves préférées allaient être jetées, vivas, dans la fosse royale.

— Si on allait la saisir, avec quel raffinement de cruauté on la précipiterait dans la tombe béante, elle, la meurtrière du roi !

A cette pensée, qui se dressait horrible dans son esprit, les battements de son cœur se précipitaient : un tremblement nerveux secouait tous ses membres. Elle restait là, clouée dans son abri par une terreur folle. Quel invincible effroi ! Ses dents claquaient d'épouvante, ses yeux se dilataient, elle croyait quelle allait mourir de peur.

Bientôt, une pensée rassurante lui vint à l'esprit, calmant cette terreur, qui la rendait folle.

Tous étant à la fête funèbre, personne ne songeait plus à elle. Le silence était complet à l'entour. Alors, avec d'infinies précautions, elle se glissa hors de sa cachette ; et, voyant le grand horizon ouvert devant elle, comme un coursier prêt à franchir l'espace, elle rassembla ses forces et partit d'un trait. Elle courait, elle courait, fouillant d'un regard rapide, le chemin, les buissons.

Là-bas, là-bas, les torches éclairaient toujours la fête de leurs lueurs sinistres ; le tam-tam et les cloches résonnaient toujours. On dansait, on chantait, on buvait.

Et Ghella, à ce rythme de musique sauvage, activait sa marche. Elle ne dansait plus ; mais elle bondissait, non plus sous le fouet, mais sous l'empire de frayeur. Elle fuyait comme la gazelle devant le chasseur. Elle se sauvait, elle volait jusqu'à ce que, épuisée, haletante, elle tombât sur le sol.

Au loin, on n'entendait plus rien ; les lumières avaient disparu, elle avait échappé à ses bourreaux.

Si cependant on était encore à sa poursuite... Mais non ! Elle était libre, libre, elle avait tué son ennemi.

Le bonheur d'être libre lui montait au cerveau comme une folle ivresse... si c'est être libre que d'être traquée, environnée d'ennemis prêts à vous ressaisir ; que de tourner la tête, à chaque instant, de tressailler au moindre bruit de feuillage, au plus doux chant d'oiseau ; d'avoir peur de tout, peur de la petite case de chaume qui s'aperçoit là-bas ; du petit enfant qui passe, de l'antilope qui s'enfuit éperdu ; du jour, parce que l'on voit ; de la nuit, parce qu'on ne voit pas ; de la route, du sentier, de la forêt, de la plaine, de la veille, du sommeil.

Au bout du troisième jour de marche, n'étant pas reprise, elle sentit son courage grandir. Elle ne ressentait ni la fatigue, ni les défaillances de la faim, dont elle calmait les étreintes en se nourrissant de fruits sauvages, cueillis en chemin. Elle avait des jarrets d'acier et courait plutôt qu'elle ne marchait. S'évader ! c'était son rêve depuis le premier jour de son esclavage, et ce rêve s'accomplissait. La vie libre était reconquise. C'en était fini de l'obéissance passive aux ordres d'un tyran. C'en était fini de ce destin de bétail, qui donne sa laine et qu'on égorge.

Évadée ! Libre... Elle était libre ! Que c'était bon d'être libre ainsi, en traversant les grandes plaines ! C'était même presque doux cette faim soufferte avec la joie de ne plus dépendre de personne !

Elle avait faim ; elle déchirait ses pieds aux épines des halliers ; mais plus jamais le fouet cruel ne la menacerait. Elle suivait le chemin ; elle marchait tout droit devant elle, tandis que toutes sortes d'idées bourdonnaient dans son cerveau ; mais ce qui dominait, c'était la sensation du plein air ; elle respirait largement. Oh ! oui, il faisait bon vivre, et elle voulait vivre pour revoir son pays, pour revoir Milo. Elle voulait vivre maintenant que, par un prodige, elle avait échappé à l'horrible servitude. Elle se trouvait vaillante et brave. Dans son ignorance de pauvre noire infidèle, elle croyait avoir héroïquement agi en faisant couler le sang de son ennemi. Elle s'était vengée. On l'avait frappé du fouet ; elle avait frappé d'une dague. Milo, le grand Chef, eût fait de même.

Mais où était-il, le pays natal, le pays de Milo ?

Ses yeux, largement ouverts, regardaient le ciel, interrogeant, cherchant ou loin, à l'horizon. Où se trouvait-il le pays des Grands-Lacs, qui, si souvent durant l'exil, lui était apparu là-bas... là-bas... Dans le délire de sa joie, elle avait perdu le sentiment de l'orientation ; elle craignait de s'égarer. Eh bien ! non, elle serait guidée par ce même instinct infailible, qui ramène, au gîte, les hôtes de la forêt ; elle serait soutenue par l'invincible énergie de la volonté ; elle irait toujours de l'avant. Elle était venue vers la côte où se lève le soleil... Elle dirigerait ses pas vers l'endroit où il se couche. Elle était habituée à marcher longtemps sans fatigue, ses membres étaient souples ; et, après un moment de repos, après avoir bu l'eau de la source, elle se remit courageusement en route.

Elle marchait, marchait, sans s'arrêter, toujours soutenue par le sentiment de la liberté. Outre sa hardiesse native et son ardeur, une sorte d'exaltation remplissait son âme. Et puis, par degrés, elle se mit à marcher plus lentement, un peu saisie par le grand silence.

Quand son corps semblait défaillir, elle fixait ses regards dans la direction du pays si lointain ; elle s'imaginait entendre la voix de Milo lui disant : — Reviens, Ghella... Je suis si las de t'attendre !

Je te cherche comme on cherche l'ombre des bois quand le soleil brûle. Reviens ; je n'ai plus de joie depuis que tu es partie.

Et, au son de cette voix, qu'elle s'imaginait entendre, elle se sentait des forces nouvelles ; elle aurait voulu voler comme l'hirondelle qui se hâte vers la demeure où elle va retrouver son nid.

Elle marchait, elle marchait à travers l'immensité inconnue, toujours poussée par cet instinct qui ramène les êtres sauvages à l'endroit familial. Ainsi l'oiseau voyageur franchit d'incommensurables distances, qui déconcertent la science.

Sur la mousse des forêts, sur le sable des plaines, au creux des vallons, au sommet des montagnes, sous la pluie des jours d'orage, sous le soleil des jours radieux, Ghella avançait toujours.

En cet instant, le jour finissait, et elle était bien lasse. Elle s'assit à l'abri d'un grand arbre, et elle resta là longtemps. C'était si bon, cet apaisement, dans la chaleur et ce grand calme de la nature !

Son cher village de là-bas, auquel les mépris avaient mis le feu, Milo y était-il retourné avec les jeunes guerriers ? Avaient-ils relevé les cases ? Milo était-il le roi de la tribu, comme l'avait été son père, le vieux Sandor ? Commandait-il toujours la flottille des progiroques ? Était-ce possible que ce coin de terre, tant aimé, existât quelque part ? Peut-être n'était-il plus bien loin, le Grand-Lac ? elle avait tant marché !

Elle pleurait de désir et d'attendrissement ; son cœur se fondait d'amour pour le sol natal.

La nuit descendait ; il faisait très sombre sous le grand arbre ; les étoiles se levaient au ciel ; Ghella continuait à se perdre dans son rêve. — Oh ! voir Milo accourir au-devant d'elle ! entendre son cri de joie, et y répondre par un cri plus vibrant encore, et puis pleurer, pleurer de bonheur !...

Le sommeil ferma ses yeux ; et, peu à peu, toujours rêvant, elle s'endormit sur la mousse...

Au matin, elle s'aperçut qu'elle n'était pas loin d'un village. On s'éveillait dans les cases. Déjà les femmes se mettaient au travail ; deux d'entre elles venaient dans la direction de Ghella ; elles semblaient succomber sous le poids de leur lourde charge d'énormes tas de branches coupées. Elles étaient si courbées, si épuisées, que Ghella eut peine à reconnaître l'une de ces malheureuses victimes...

— Quoi !... Mandala !... la mère de Milo !

Oui, c'était bien Mandala, la première femme du vieux roi Sandor, celle qui avait été la reine d'un paisible village. Le maître, grand Nubien à l'œil dur, marchait à quelques pas en arrière, activant, de coups de fouet et de menaçants cris gutturaux, les malheureuses femmes. Il eût frappé moins fort sur un attelage. Ses troupes lui étaient plus précieuses que ces êtres humains.

Ghella, dissimulée dans la verdure, frissonnait d'horreur et pleurait d'émotion.

Ah ! que ce joug de l'esclave devait peser rudement sur la vieille reine ! La corde en poil de chameau, qui retenait les branches, lui coupait les épaules ; son pas était chancelant, son visage inondé de

sueur ; elle souffrait ; elle haletait.

Comme elle avait dû soupirer ardemment pour la liberté, cet esclavage misérable ! Mais maintenant, à force de souffrir, elle paraissait presque aussi résignée que l'animal qui porte les fardeaux. Son visage avait pris une expression étrange, morne, comme si l'âme eût été absente de ce corps harassé.

Le maître venait de s'éloigner pour activer d'autres esclaves. Il n'avait rien à craindre. Il savait bien que Mandala, ainsi chargée, ne pourrait s'évader. D'ailleurs, à force de souffrir, elle était devenue comme un idiot, et n'avait plus d'idées.

Ghella, malgré le danger d'être capturée, avait quitté son abri. Elle s'était approchée de la mère de Milo, elle l'appela doucement : — Mandala... Mandala... me reconnais-tu ?

La vieille femme continuait son chemin, la tête basse, le corps brisé sous son fardeau. Par instant, une angoisse intolérable se peignait sur son vieux visage noir. Alors, elle s'arrêtait une minute pour respirer ; puis elle reprenait sa marche.

[A suivre.]

## Les Pilules d'AYER,

le meilleur remède pour la Constipation, la Jaunisse, le Mal de Tête, la Bile et la Dyspepsie,

### Faciles à Prendre,

sûres de guérir tous les désordres de l'Estomac, du Foie et des Intestins.

Chaque Dose Est Efficace.

### Marché de Joliette.

Samedi, 16 Mai 1896

GRAINS.		
	\$ cts.	¢ cts.
Avoine par minot.....	0 35	0 37
Orge par 50 lbs.....	0 00	0 00
Blé par minot.....	0 00	0 00
Pois par minot.....	0 85	0 90
Sarrasin 50 lbs.....	0 55	0 60
Bled d'Inde par minot.....	0 50	0 60
Graine de mil do.....	1 75	2 00
Graine de trèfle par lbs. 0	0 08	0 10
Graine de trèfle blanc.....	0 12	0 15

VIANDES		
	\$ cts.	¢ cts.
Lard par 100 lbs.....	6 00	6 50
Lard frais par lbs.....	0 08	0 10
Lard salé do.....	0 10	0 11
Beuf par lbs.....	0 05	0 08
Mouton par lbs.....	0 06	0 08
Agneau par quartier.....	0 50	0 70
Veau do do.....	0 60	0 75

VOLAILLES ET GIBIERS		
	\$ cts.	¢ cts.
Poules par couple.....	0 50	0 60
Poulets do.....	0 70	0 80
Dinde do.....	1 80	2 20
Oies do.....	1 40	1 60
Perdrix do.....	0 00	0 00

LEGUMES ET FRUITS.		
	\$ cts.	¢ cts.
Patates (2 minots).....	0 40	0 50
Navets par minot.....	0 25	0 30
Carotte do.....	0 25	0 30
Oignons par minot.....	0 75	0 80
do par tresse.....	0 10	0 12
Ail par tresse.....	0 12	0 15
Fèves par minot.....	1 00	1 25
Choux (la pomme).....	0 05	0 08
Noix par minot.....	0 00	0 00
Pommes par minot.....	1 00	1 20

LATERIE ET DIVERS.		
	\$ cts.	¢ cts.
Beurre frais par lbs.....	0 16	0 18
do salé do.....	0 14	0 17
Œufs par douzaine.....	0 10	0 12
Saindoux par lbs.....	0 10	0 12
Sucre par lbs.....	0 07	0 08
Sirof d'érable par gallon.....	0 65	0 70
Miel par livre.....	0 13	0 15
Laine par livre.....	0 40	0 50
Laine en écheveaux par lb. 0	60	0 65
Savon.....	0 05	0 06
Peaux par livre.....	0 02	0 03
Foin par cent bottes.....	9 50	10 00
Foin par botte.....	0 12	0 15
Paille par botte.....	0 06	0 08
Étoffe la verge.....	0 50	0 60

JOSEPH LEDUC, Clerc du Marché.

### Au Public

M. J. Bte Sansregret, tailleur, annonce qu'il continuera, comme par le passé, à servir ses pratiques à l'atelier de l'Ecole Industrielle de Joliette.

M. J. Bte Sansregret, justement renommé par l'élégance, et le goût de ses ouvrages, la perfection de sa coupe, confectionne les habits de tous genres, même ceux des jeunes enfants, et il apporte un soin tout spécial aux soutanes.

Les prix très modérés défient toute compétition et l'ouvrage est garanti.

Une visite à M. Sansregret vous donnera pleine satisfaction. Allez donc le voir soit à son atelier, soit à sa maison de pension, chez M. Alfred Lavi gne, à quelques pas de l'Ecole. 16 av. St.



**FATHER KOENIG'S NERVE TONIC**  
FORTES PREUVES. (5)  
ORILLIA, ONT., CAN., Juin, 1889.  
Je ressentis les premières attaques d'Épilepsie en novembre 1878, je résulai à New York, je consultai les meilleurs médecins, qui ne purent qu'empêcher le développement de la maladie; ceux qui étaient conseillés me dirent qu'il n'y avait pas de guérison. Je fus forcé d'abandonner mon occupation et de retourner au Canada. Depuis j'ai essayé d'innombrables remèdes et consulté les meilleurs médecins, mais rien ne m'a soulagé, jusqu'à ce que, le 25 septembre 1888, je fis usage du Tonic Nerveux du Père Koenig, depuis je n'ai pas eu une seule attaque.

M. J. CLIFFORD.  
Une Grande Bénédiction.  
SHERBURN, V. VA., Mars, 1895.  
Mon enfant de 9 ans, avait depuis deux mois de très fortes attaques de Danse de Saint Guy, nous lui avons donné des remèdes sans succès; il améliorait un peu, mais nous lui fimes prendre du Tonic Nerveux du Père Koenig; 6 bouteilles l'ont guéri. Ce Tonic est une grande bénédiction.

M. M. NEYLAN.  
**GRATIS** Un Livre Précieux sur les Maladies Nerveuses et une bouteille d'échantillon. A n'importe quelle adresse. Les malades Nerveux recevront ce livre et cette bouteille d'échantillon. A n'importe quelle adresse. Ce remède a été préparé par le Rév. Père Koenig, de Fort Wayne, Ind., depuis 1876 et est maintenant préparé sous sa direction par la  
KOENIG MED. CO., Chicago, Ill.  
Chez tous Pharmaciens, à \$1 la bouteille ou 6 pour \$5.00.

AGENTS :  
E. McGale, 2123, rue Notre-Dame, Montréal.  
Laroche & Cie, Québec.

ÉTABLIE EN 1846

La Fonderie de Joliette, JOLIETTE, P. Q.  
DU NOUVEAU POUR 1895

Cette manufacture offre en vente un grand nombre de

Moulins à Batre pour deux chevaux.

Moulins qui vanne à un cheval.

Hache Paille No 12 à la main ou avec deux chevaux.

Hache Paille No 9 à la main ou avec un cheval.

Hache légumes.

Charrues en acier et en fonte.

9 mai 1896

## DEPOT A JOLIETTE



NOUS CONSEILLONS

AUX

HOTELIERS

ET AUX

Marchands licenciés

D'AVOIR TOUJOURS CETTE

Célèbre Bière

DANS LEUR

MAISON DE COMMERCE.

Elle n'est pas surpassée.

Vous pourrez vous en procurer chez

S. P. CHAMPOUX,

Marchand-Epicier,

Seul agent pour le District de Joliette.

J. B. LAFRENIERE,

PROFESSEUR DE

PIANO, VIOLON, CORNET, CLARINETTE, Etc.

Bureau chez M. Jubinville, en face du Collège, rue St-Charles Borromée, Joliette.

Leçons données à domicile et à bas prix.

## MACHINES A COUDRE

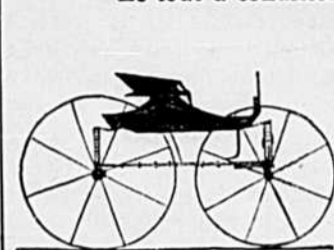
NOUVELLE-WILLIAMS

La meilleure du monde, à vendre à de bonnes conditions. Machines Nouveau Raymond, Daves et Harney, à vendre à très bas prix. Réparations aux vieilles machines. Toujours en mains un assortiment complet d'huile, aiguilles, etc., etc., et tout ce qui appartient aux machines à coudre en général.

PIANOS FEATHERSTON  
EVANS BROS, KARN DE PREMIER CHOIX.

ORGUES THOMAS et DOHERTY, les styles les plus variés.

Le tout à condition libérale.



M. ROBITAILLE est aussi agent de voitures d'une des meilleures manufactures d'Ontario. Ceux qui auront besoin de voitures, allez voir ses prix et ses conditions.

Une visite est sollicitée.

## J. C. ROBITAILLE,

Seul magasin de ce genre à Joliette.

JOLIETTE, P. Q.

## VOUS QUI ÊTES CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, ECR., L. ROBITAILLE, ECR., Pharmacien.

Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir s'il aurait pour effet d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. J'en avais à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderai certainement à tous les RESTAURATEUR DE ROBSON à toutes personnes souffrant du même inconvénient.

Bien à vous, O. N. FRÉCHETTE, Représentant la Maison Ira Gould & Fils, Montréal, 21 Novembre 1890.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPÉ, ST-JEAN-DE-MATHA.

Représentant du Comité de Joliette au Parlement Fédéral.

On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et l'on se trouve très bien sous tous rapports de son emploi. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROBSON est la préparation par excellence pour les cheveux.

U. LIPPÉ N.P. St-Jean-de-Matha, 15 Janvier 1886.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES TELLIER, ECR., MARCHAND, ST-FÉLIX-DE-VALOIS. Je fais usage, depuis plusieurs années, du RESTAURATEUR DE ROBSON. Cette excellente préparation m'a donné la plus entière satisfaction pour les raisons suivantes : 1o Grâce à son usage, les cheveux recouvrent leur couleur primitive. Ainsi, mes cheveux, blanchis depuis plus de trente ans, sont revenus blonds comme dans le temps de ma première jeunesse. 2o Mes cheveux tombaient depuis longtemps lorsque je commençai l'usage du RESTAURATEUR DE ROBSON. Je n'avais pas encore employé la moitié d'une bouteille qu'ils cessèrent de tomber. Aujourd'hui mes cheveux tiennent mieux que jamais.

Ma femme, qui souffrait du même inconvénient (chute de cheveux), a employé le Restaurateur avec un succès tout aussi satisfaisant. Mon fils, âgé de vingt-quatre ans, après une maladie de plusieurs mois, voit tomber ses cheveux de manière à lui faire croire qu'il allait devenir tout à fait chauve, quand, sur ma recommandation, il se met à faire usage du RESTAURATEUR DE ROBSON, dont l'emploi non-seulement arrête de suite la chute de ses cheveux, mais les fait pousser de nouveau et très vigoureux. 3o En outre de ces qualités ci-dessus mentionnées, le RESTAURATEUR DE ROBSON nettoie la tête d'une manière vraiment admirable. Les peaux sèches disparaissent sans retard... CHARLES TELLIER. St-Félix-de-Valois, 19 Mars 1889.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT A 50 cts la bouteille.

## PITUTE

Vous qui souffrez, depuis des années peut-être de cette affection désagréable qui vous rend la vie si pénible, vous croyez probablement que votre maladie est incurable. Vous n'avez peut-être essayé bien des remèdes, ou recourus à bien des médecins, sans soulagement appréciable. Rassurez-vous. Essayez une victime de cette maladie si souffrante.

M. L. ROBITAILLE, Pharmacien, Je crois de mon devoir de vous faire part du bien que j'ai ressenti par l'usage des PILULES ANTIBILIEUSES du Dr NEY. J'étais fort souffrant depuis 3 ans. J'étais sujet à mal de cœur, à la PITUTE; je ne ressentais aucun goût pour la nourriture, mes yeux allaient s'affaiblissant... Je m'adressai à plusieurs médecins dont l'un de réputation nationale et de plus de 30 ans de pratique. Je pris leurs médicaments pendant plusieurs mois, mais sans effet marquant. Je ne pus parvenir à me faire purger suffisamment et la PITUTE continuait de me faire souffrir.

Sur votre avis, j'essayai les PILULES du Dr NEY. L'effet fut immédiat. La PITUTE disparut comme par enchantement et je rede vins un homme nouveau.

Merci mille fois pour m'avoir fait connaître un médicament aussi précieux. CUTHBERT JUBINVILLE St-Thomas, 20 juin 1891.

Les Pilules du Dr Ney sont en vente partout à 25 cts la Boîte. Franco par la poste sur réception du prix.

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.

## VIN STE-EMELIE !

TONIQUE FORTIFIANT STIMULANT.

J. S. AYBRAM, JOLIETTE, P. Q.

Ce vin produit une grande quantité de sang, étant de pur raisin ; il est le sauveur des personnes faibles de sang et de constitution malade.

— En vente chez : MM. R. Stafford, S. P. Champoux, G. Champoux, G. Lafortune, Camille Barrette, Joseph Roy, Joliette.

Abon nez-vous à L'ÉTOILE DU NORD, 50 cts par année seulement.

## L. Z. MAGNAN,

MANUFACTURIER DE

Biscuits et sucreries

DE TOUTES SORTES

EN GROS SEULEMENT

JOLIETTE, P. Q.

M. L. Z. Magnan tiendra toujours un assortiment complet de biscuits et de bonbons de toutes sortes, et il sera en état de donner satisfaction à sa clientèle, tant par la modicité de ses prix que par la qualité de sa marchandise.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la MANUFACTURE DE JOLIETTE ainsi que du tabac en feuille.

M. Magnan aura toujours en mains, le célèbre Vinaigre de Drouin, Frères & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. Les meilleurs certificats peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre sa haute qualité.

Essayez-le 1er Jan. 96 la

## Dr A. MAGNAN